

# Réflexion sur le décret n° 2022-1012

Merci à la SABG pour l'information sur le décret N°2022-1012 publié au Journal officiel et applicable en octobre 2022. Mes bras m'en tombent !

Notre premier ministre, oh pardon, première ministre, Elisabeth Borne, par son décret veut protéger les animaux de compagnie de la maltraitance animale. C'est, semble-t-il, une bonne idée. Mais il y a bien un responsable de cette maltraitance. Le vendeur n'y est pour rien !

Merci à la SABG pour l'information sur l'euthanasie de tous les volatiles d'agrément de la Ferme de Beaumont, au nom de la Grippe aviaire. Les bras ne m'en tombent plus car ils sont déjà tombés.

Oui, de plus en plus de gens ne veulent plus côtoyer d'animaux. L'homme doit les éliminer pour garder la suprématie sur la nature et sauver la planète qui va bientôt être peuplée de 8 milliards d'individus. Je pense que l'actuel monde virtuel joue un grand rôle dans notre conception de la vie. Des groupuscules d'écologistes arrivent pour faire des décrets et des lois qui, pensent-ils, sauveront l'humanité !

Le vendeur animalier propose mais n'impose pas. L'acheteur est en toute liberté de ses actes qu'il doit assumer. Comme il y a quelques acheteurs irresponsables, on pénalise le vendeur en lui imposant des règles qui entravent sa liberté et l'oblige à des contraintes insupportables.

Les gens qui ne connaissent pas les animaux ne se rendent pas compte que ce ne sont pas des objets mais des êtres vivants sensibles qui demandent des soins pour survivre et nous obligent à assumer des contraintes. Ils font cet achat sur le coup d'une envie immédiate et déchantent très rapidement en prenant conscience de la réalité. De ce fait, il y a souvent abandon ou maltraitance. Ce sont eux qu'il faut sanctionner.

Oui, la maltraitance et la souffrance d'autrui peuvent également procurer du plaisir à certaines personnes. C'est je crois, le propre de l'homme, et c'est ce qui le différencie des autres animaux. Ce n'est pas le rire.

J'aime les animaux. J'ai besoin de leur affection pour vivre heureux et j'ai besoin de leur transmettre mon affection pour les voir vivre heureux. L'animal de compagnie doit pouvoir être acheté librement, du moment qu'il n'y a pas de trafic et d'escroquerie dans la réalisation de cette vente.

Nous sommes en train d'aller vers un nouveau monde.

Yves ABATE